

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joceline Brideau	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 25 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	43	25 avr. 2023	25 avr. 2023
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services. Commentaires : Discussion avec l'éducatrice responsable, pas retrouvé le livre de rapport.	50(1)	01 mai 2023	
51(1) L'exploitant d'un établissement agréé remplit un rapport d'incident au moyen de la formule que le ministre lui fournit chaque fois que survient l'un quelconque des incidents ci-dessous alors qu'un enfant y est bénéficiaire de services : a) sa disparation ou l'absence temporaire de supervision; b) un incendie ou autre catastrophe dans l'établissement; c) un accident de la route ou une blessure subie pendant son transport; d) une maladie ou une blessure nécessitant son transport à l'hôpital; e) son décès. Commentaires :	51(1)	01 mai 2023	

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 2 dossiers sur 3.</li> <li>- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 2 dossiers sur 3.</li> </ul> <p>Nous n'avons pas retrouvé les rapports d'incident. L'éducatrice responsable fera la demande à Jocelyne afin de retrouver un dossier manquant.</p> <p>Nous avons eu une discussion afin de jamais avoir de breuvage chaud avec les enfants.</p> <p>Discussion rapport d'incident avec éducatrice responsable ne sais pas où se trouve les documents.</p> <p>Lors de ma visite, les enfants sont en jeux libres, par la suite les enfants ont pris leur collation.</p>
--

Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Suzanne Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 avril 2023

Date